



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



SECRET
R 2077

Distr.
GENERALE
S/12582
6 mars 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE, DATEE DU 3 MARS 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LESOTHO AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent du Royaume du Lesotho auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et le prie de bien vouloir faire distribuer sa note datée du 22 février 1978 (dont un exemplaire est joint à la présente note) comme document du Conseil de sécurité.

Annexe

Note verbale, datée du 22 février 1978, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent du Lesotho auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Le représentant permanent du Royaume du Lesotho auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui communiquer le texte suivant, émanant du Ministère des affaires étrangères du Lesotho :

"En violation des accords en vigueur entre le Lesotho et l'Afrique du Sud dans le domaine du commerce, des douanes, de la main-d'oeuvre et des voyages, et notamment de l'Accord de 1973 relatif à la main-d'oeuvre, qui prévoit nommément quinze postes de frontières pour le passage des travailleurs d'un pays à l'autre, l'Afrique du Sud a unilatéralement fermé la frontière sud-est du Lesotho qui jouxte la partie de l'Afrique du Sud appelée Transkei.

Depuis le vendredi 17 février 1978, par le truchement des fonctionnaires du Transkei qui sont à leur solde, les autorités sud-africaines exigent que les ressortissants du Lesotho qui traversent le Transkei pour se rendre dans d'autres régions d'Afrique du Sud soient munis d'un visa coûtant 2,50 rands. La situation s'est encore aggravée cette semaine lorsque des fonctionnaires sud-africains, aux postes de frontière de Ramatseliso, Qacha's Nek et Tele, ont exigé des passeports internationaux distincts des documents de voyage convenus. De toute évidence, en agissant de la sorte, l'Afrique du Sud vise à faire reconnaître tacitement le bantoustan du Transkei.

Cette manoeuvre insidieuse de l'Afrique du Sud a paralysé la circulation des marchandises et des personnes dans les deux sens aux postes de frontière susmentionnés. La frontière sud-est du Lesotho est purement et simplement fermée. La semaine dernière, des milliers de Basothos qui, se rendant dans d'autres régions d'Afrique du Sud, passent habituellement par le Transkei, ont été bloqués de part et d'autre de la frontière. En refusant de laisser les ressortissants du Lesotho rentrer dans leur pays, les autorités sud-africaines violent ouvertement les règles internationales.

Le Lesotho, qui voit son intégrité territoriale et sa stabilité menacées, et qui a pris ouvertement position contre l'apartheid, en application de la résolution 31/6 de l'Assemblée générale, mobilise ses habitants et ses maigres ressources pour faire front à cette dernière attaque du régime raciste d'Afrique du Sud. Les mesures suivantes ont notamment été prises pour alléger les souffrances de notre peuple :

1. Une somme de 1 000 000 de rands a été allouée pour la construction immédiate d'un entrepôt de vente à Qacha's Nek et l'équipement de la Régie nationale des autocars du Lesotho.

2. La liaison Qacha's Nek-Quthing par autocar va être assurée immédiatement. Cette dernière mesure, ainsi que les précédentes, vise à atténuer les conséquences du blocus.
3. Une assistance médicale supplémentaire (personnel médical et médicaments) est acheminée vers Qacha's Nek et les autres endroits concernés.
4. On multiplie et intensifie les projets auto-assistés pour fournir nourriture et emploi.
5. On accélère la construction de routes (routes d'accès et ponts).
6. On envoie d'urgence des produits alimentaires aux régions touchées.

Le Lesotho est en état de siège, aussi a-t-il besoin de l'appui moral et de l'assistance matérielle de la communauté internationale. Ses efforts et ses ressources ne suffisent pas pour résoudre la crise provoquée par Pretoria.

Le Conseil de sécurité étant déjà saisi de la question de notre frontière sud-est avec l'Afrique du Sud, conformément à la résolution 402, nous vous prions de bien vouloir mobiliser d'autres appuis en notre faveur et d'envoyer, immédiatement une mission d'observation au Lesotho. Cette mission devrait, si possible, comprendre un spécialiste du droit international versé dans les litiges frontaliers ou les droits et obligations de transit. Nous implorons votre secours car l'heure est grave. L'Afrique du Sud, en proie à ses difficultés et voyant se ternir son image de marque, cherche délibérément, sinon perfidement, à décharger sur nous sa rancœur. Pour survivre, nous avons besoin de l'appui de la communauté internationale".
